



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

### Procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2019

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

46 membres sont présents, 23 membres sont excusés, 14 membres sont absents.

(83 membres au total)

Pour raison familiale, Monsieur Jean-Paul Berger doit quitter le Conseil Général durant la tenue de celui-ci. Il présente ses excuses à tous les membres présents

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions, assermentations
3. Présentation du domaine parascolaire par le directeur administratif de l'ASIPE
4. Procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2018
5. Communications du bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal no 01 / 2019 - vente d'une parcelle communale située en zone industrielle / Modifications d'un droit de superficie communal DDP 492 situé en zone industrielle
7. Préavis municipal no 02 / 2019 – Comptes communaux – Année 2018
8. Suggestions éventuelles de la commission de gestion
9. Nomination du bureau du Conseil Général
10. Nomination de conseillers dans différentes commissions
11. Communications de la Municipalité
12. Propositions individuelles et divers

A la demande de la Commission de gestion, le point 8 de l'ordre du jour est supprimé et directement inclut dans le point 7 « Préavis municipal no 02 / 2019 – Comptes communaux – Année 2018. ». Accepté à l'unanimité par le Conseil Général.

**Le Président** souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil Général présents, de même qu'à la Municipalité incorpore, ainsi qu'à Madame Sylviane Cattin secrétaire du bureau communal et à Monsieur Michaël Rotzetter boursier.

Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Pierre-Alain Lunardi, directeur administratif de l'ASIPE pour le domaine parascolaire.

#### Point 1: Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique en nommant les membres excusés. 42 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil Général de Chevroux.

**Point 2:** Démissions, admissions, assermentations

**Démissions:** le **Président** donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Vincent Annen. Il informe également le Conseil Général du départ de la Commune de Monsieur Lionel Bonny.

**Admissions:** il donne également lecture des 4 lettres de demande d'admission. Il s'agit de Madame Vanina Nicolier, Messieurs Simon Chuard, Roland Lüthi et Thierry Blanc.

**Assermentations :** Le **Président** réunit les nouveaux membres devant le Conseil Général et leur demande de prêter serment après lecture de l'article 4 du Règlement du Conseil Général de la Commune de Chevroux. Ce qui est fait sous les applaudissements des autres membres du Conseil Général.

**Point 3:** Présentation du parascolaire par le directeur administratif de l'ASIPE Monsieur Pierre-Alain Lunardi

Cette présentation fait suite aux révisions de la LAJE dès le 1er janvier 2018 et dans le cadre de l'EIAP au 1er août 2019.

Copie des points présentés en annexe du procès-verbal.

**Point 4 :** Procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2018

Chacun ayant reçu un exemplaire du procès-verbal avec la convocation, personne n'en demande la lecture.

**Madame Françoise Marcuard** souhaite que son intervention soit complétée par « je demande qu'il soit posé plusieurs bacs à fleurs à cet endroit dangereux en attendant les travaux de réfection de la route ».

**Monsieur Christophe Bonny**, au point 8, demande que son nom soit corrigé en lieu et place de celui de Monsieur Christophe Cuany. La secrétaire s'excuse et promet d'être plus attentive.

Sans autre modification, le procès-verbal est voté et approuvé à l'unanimité.

**Point 5 :** Communications du bureau du Conseil Général

**Communication no 1 :** Renouveau du site Internet de la Commune de Chevroux

Le site est plus convivial et comprend, par exemple sous « Conseil Général », tout ce qui le concerne depuis 2018, à savoir préavis, rapports des différentes commissions et tous les procès-verbaux qui ont déjà été acceptés. Il sera régulièrement remis à jour.

**Votations fédérales du 10 février 2019**

- ◆ No 01 Objet « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) », refusé par 91 non contre 44 oui. Taux de participation moyen 37,60 %

**Votations fédérales du 19 mai 2019**

- ◆ No 01 Objet "Réforme fiscale et financement de l'AVS"; acceptée par 119 oui contre 39 non.
- ◆ No 02 Objet "Directive de l'UE sur les armes"; refusée par 81 non contre 78 oui.

Taux de participation moyen 46,63 %.

**Election complémentaire au conseil d'état du dimanche 17 mars 2019.** Taux de participation moyen 30,33 %

**Communication no 3:** moratoire sur la 5G pour la Suisse

**Le Président du Conseil** a reçu un courrier. Pour le moment, rien de prévu à Chevroux mais il est à disposition pour tous renseignements.

Il informe les membres du Conseil Général qu'il a été invité à participer au Conseil communal de Payerne. C'était très intéressant. Cela a débuté à 20.15 h pour finir à 23.55 h.

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** remercie la Municipalité pour avoir, à nouveau, offert un billet de bateau avec la LNM Chevroux-Neuchâtel-Chevroux à tous les habitants de la Commune.

**Point 6 :** Préavis municipal no 01 / 2019 - vente d'une parcelle communale située en zone industrielle / Modifications d'un droit de superficie communal DDP 492 situé en zone industrielle

**Le Président** donne lecture du préavis municipal puis passe la parole à **Monsieur Jean-David Bonny** qui donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce dernier.

**Le Président** le met en discussion.

**Monsieur Christophe Bonny** rappelle qu'il s'agit d'environ 2'000 m<sup>2</sup> de surface en plus pour l'entreprise Souto Naval, avec le risque de diminuer le nombre d'hivernage de bateaux au profit de la Commune et d'augmenter les transports des bateaux sur la route du Village.

Réponse du Syndic, **Monsieur Jean-Daniel Curchod** : Il s'agit d'une alternative au DDP : cela représente tout de même une diminution par rapport à la location précédente. De plus, il y a peu de chance de trouver un intéressé à la location-vente. Le prix de vente serait un fond utile pour la réfection prévue de la route principale.

**Monsieur Christophe Bonny** ajoute que pour la parcelle 671, cela vaut-il la peine de s'en déposséder ? Il serait bien que le PGA soit d'abord établi et voté.

**Monsieur Alexandre Bonny** se demande si, par exemple, Kaufmann rachète et sous-loue à Souto Naval. Pour l'éviter, il serait bon de le prévoir dans les conditions de vente. **Le Syndic** répond que Kaufmann a prévu de démolir les hangars actuels pour augmenter la surface de location de grues.

**Madame Véronique Gut-Lacôte** souhaite savoir si un accès reste possible pour l'utilisation du solde des parcelles. Il lui est répondu que oui, par le chemin herbeux qui passe sous la déchetterie.

**Monsieur Marco Gut-Lacôte** croit savoir que l'entreprise Kaufmann n'a pas été approchée et qu'elle serait intéressée pour augmenter sa surface.

**Le Président** passe à la votation : 38 pour, 2 avis contraire, 6 abstentions.

**Point 7 :** Préavis municipal no 02 / 2019 – Comptes communaux – Année 2018

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** passe la parole à **Monsieur Jonathan Rey** pour la lecture du rapport de la commission de gestion sur les comptes. Le rapporteur fait part également des suggestions et observations soulevées par ladite commission.

**Le Président** reprend les postes par numéro du compte de fonctionnement et du bilan.

**Monsieur Christophe Bonny** s'étonne que la benne à verre budgétée ne figure pas dans la rubrique 450. **Monsieur Michaël Rotzetter** répond qu'elle a été comptabilisée dans le poste des investissements sous la nouvelle concession, car cette nouvelle benne a été reprise dans le préavis 02/2018.

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** s'étonne de la variation du montant des charges sociales. Il fait remarquer également qu'il est difficile d'avoir une situation stable de la facture sociale émise par la péréquation cantonale et demande si il ne serait pas possible d'établir une provision pour ce compte. **Le Président** propose que la Municipalité réponde à ce point lors du prochain Conseil Général.

**Monsieur Christophe Bonny** constate qu'en ce qui concerne les avoirs tant bancaires que postaux, il faudrait éviter d'y avoir trop d'argent sur les comptes en raison des intérêts négatifs. **Monsieur Michael Rotzetter** répond que les intérêts n'étaient pas négatifs et qu'aucun montant important n'est resté longtemps sur les comptes mais que cela reste à surveiller.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** fait part d'une remarque récréative sur le rapport de la fiduciaire mais ne souhaite pas qu'elle figure au procès-verbal.

**Le Président du Conseil** rappelle que le rapport de gestion de la Municipalité sur l'exercice 2018 a été envoyé en même temps que les comptes.

Comme il n'y a pas d'autres questions **le Président** passe au vote. Les comptes communaux sont adoptés à la majorité, sauf 1 abstention.

**Monsieur Jonathan Rey** signale que le règlement communal prévoit que le Conseil Général décharge la Municipalité de sa gestion des comptes communaux annuels. Ce sera dorénavant fait. Le Conseil Général décharge la Municipalité séance tenante à l'unanimité.

**Point 8:** Nomination du bureau du Conseil Général

**Election du bureau du Conseil Général :** le **Président** rappelle que tous les membres actuels sont démissionnaires, sauf la secrétaire nommée pour la durée de la législation, c'est-à-dire jusqu'en 2021. Il demande s'il y a des personnes intéressées. Comme ce n'est pas le cas, il informe que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement avec mention au procès-verbal. Sous les applaudissements, l'élection du bureau actuel est confirmée pour une nouvelle session, à savoir

Président : Monsieur Charles-Edouard Bonny,  
Vice-président : Monsieur Bernard Müller,  
Scrutateurs : Madame Véronique Gut-Lacôte et Monsieur Frédéric Gaiani.  
Suppléants : Messieurs Jacques Tardent et Hans-Jörg Knöpfel  
Huissier : Monsieur Denis Hanselmann

**Le Président** remercie l'assemblée pour sa confiance

**Point 10 :** Nomination de conseillers à différentes commissions.

**Le Président** informe l'assemblée de la démission de **Monsieur Raymond Bonny** à la commission de gestion et demande s'il y a des personnes intéressées. Comme ce n'est pas le cas, il sera remplacé en la personne de **Madame Catherine Bonny**. **Monsieur Daniel Quintairos** est nommé remplaçant. Les nominations des nouveaux membres de la Commission de gestion sont votées, à l'unanimité, sous les applaudissements.

Il y a lieu également de nommer un remplaçant à **Monsieur Lionel Bonny** à la Commission culturelle. **Le Président** a approché **Madame Rosa Baechtold** qui accepte. Elle est à son tour applaudie.

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** donne lecture de la lettre de **Madame Viviane Gaiani** qui démissionne de son poste de déléguée auprès de l'ASIPE. Elle est remplacée par **Madame Nathalie Simonin** qui est également remerciée pour son futur engagement.

**Point 10 :** Communications de la Municipalité

**Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic** remercie, au nom de la Municipalité, le Conseil Général d'avoir accepté les 2 préavis présentés et donne les diverses informations suivantes :

Le port : la 1<sup>ère</sup> étape est terminée ; il y aura quelques corrections à apporter lors de la réfection pour la 2<sup>ème</sup> étape. D'ici le 15 juillet, interviendront la démolition des anciens WC, la construction d'un garage pour un tracteur avec 2 locaux annexes (atelier du garde-port et local pour la surveillance). Le planning des travaux à venir sera inséré dans le prochain « Chevroux Nouvelles ».

Services : une nouvelle plate-forme de gestion des services va être développée entre le Groupe E et la Commune, comme par exemple les cartes pour les déchets qui serviront de test, dès le mois de mars 2020.

Aménagement du territoire : notre Commune est en zone réservée pour 3 ans encore et, que durant ce délai, nous devons réaliser la révision du PGA et son règlement avant le 22 juin 2022.

Le PGA a déjà passé la rampe de la consultation préliminaire.

Après avoir consulté tous les propriétaires touchés par le dézonage, certaines adaptations ont été faites. Le dossier va partir ces prochains jours pour la consultation préalable auprès du SDT (service du développement du territoire). Cela va durer plusieurs mois.

Le PPA (plan partiel d'affectations en village et port) va aussi être envoyé au Canton pour obtenir un accord préliminaire.

Vacances : **Le Syndic** informe le Conseil Général que la Bourse sera fermée pour cause de vacances du 1er juillet au 18 juillet 2019 et le Contrôle des habitants les 2 premières semaines du mois d'août 2019.

**Point 11 :** Propositions individuelles et divers

**Monsieur Raymond Cuany** félicite l'équipe de football du FC Ressudens pour ses excellents résultats et sa promotion en 3<sup>ème</sup> ligue.

**Madame Françoise Marcuard** demande d'ouvrir le point d'eau à la déchetterie. Sera fait le lendemain du Conseil.

**Monsieur Christophe Bonny** fait part d'une demande écrite de la commission des finances relative à certains préavis. Ce document fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**Le Président** signale que le prochain Conseil Général aura lieu le lundi 21 octobre 2019

Il invite tous les membres du Conseil Général à se rendre dans l'un ou l'autre des restaurants ouverts pour y partager une boisson. Il remercie les membres du Conseil pour leur engagement et souhaite à chacun un bel été et de bonnes vacances

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 40

Le Président



Charles-Edouard Bonny



La secrétaire



Nicole Ongari



## Conseil général de Chevroux

### « Le parascolaire, c'est quoi? »

Chevroux – 24 juin 2019

#### Politique publique & Bases légales



- ✓ Le parascolaire est une politique publique, dont le but est de permettre : *«de concilier vie familiale et vie professionnelle»* selon l'art.1 LAJE de 2006.
- ✓ Permettre l'école à journée continue : *«En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire»*, en vertu de l'art. 63a Cst VD.
- ✓ Révision de la LAJE, du cadre de référence avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la LAJE et 1<sup>er</sup> août 2019 pour le cadre de l'EIAP.
- ✓ Règlement d'application de la LAJE entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019.

## Plan de développement de l'ASIPE



- ✓ Automne 2018 : validation par la CE du rapport pour la création de 2 établissements primaires = mise en place du plan de développement définitif pour la législature 2021-2026
- ✓ 2021 sur La Coulaz à Payerne (max 72 places à midi)
- ✓ 2020 sur Corcelles-près-Payerne pour 24 places avec trois modules
- ✓ 2020 sur Grandcour à l'étude pour 24 places avec trois modules
- ✓ 2019 sur Chevroux (accueil de midi)
- ✓ 2019 augmentation à 48 places au Croc' Bonheur



## Questions



## Intervention au Conseil général du 24 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 14 juin 2019, les membres de la Commission des finances ont reçu leur convocation en vue du prochain Conseil général du 24 juin 2019. A l'ordre du jour, sous le point 6, tous ont pu remarquer le préavis concernant la vente d'une parcelle communale située en zone industrielle pour environ CHF 660'000.00. Dans un premier temps, la Commission des finances s'est étonnée de n'avoir pas été activée pour étudier le préavis d'une portée clairement financière. Elle a ensuite fait part de son étonnement au Président. Ce dernier, après s'être renseigné auprès de la Juriste de l'Union des Communes Vaudoises, a confirmé que légalement la vente de terrain ne devait pas nécessairement être examinée par la Commission des finances, mais qu'une commission ad hoc pouvait être nommée. Ce qui a été le cas pour ce préavis comme le prévoit l'article 36 let. a du Règlement du Conseil général.

Cependant, et afin d'éviter qu'une semblable situation de confusion ne se reproduise, la Commission des finances souhaite clarifier ses attributions. Elle désire pouvoir se prononcer sur les 4 éléments dont fait mention l'article 35 du règlement du Conseil général, soit l'examen du budget, des dépenses supplémentaires, des propositions d'emprunt et de l'arrêté d'imposition, ainsi que sur tous les préavis de la Municipalité ayant une portée financière comme par exemple une vente de terrain, d'immobilier, de mobilier ou de toutes autres dépenses d'investissement. Naturellement cela n'exclut pas la nomination d'une commission ad hoc en complément.

Une partie de notre commission a rencontré le Président du Conseil général le 22 juin 2019 pour un entretien constructif à ce sujet. Sans vouloir modifier le règlement du Conseil général, la Commission des finances souhaite simplement sensibiliser le bureau du Conseil général suite à cette intervention. Il nous semble que cela fait appel au bon sens.

Pour la Commission des finances  
Christophe Bonny

